

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

25 novembre 2015

Résumé des coprésidents
Réunion du Comité du Fonds pour les technologies propres
10 novembre 2015
Washington, D.C.

Coprésidents

M. Saurabh Vijay (Inde)
Mme Kate Hughes (Royaume-Uni)

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la séance

1. La réunion est ouverte par les coprésidents du Comité du CTF, M. Saurabh Vijay, membre du Comité représentant l'Inde, et Mme Kate Hughes, membre du Comité représentant le Royaume-Uni.

Point 2 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour

2. Les membres du Comité du CTF adoptent l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote CTF/TFC.16/1.

Point 3 de l'ordre du jour. Rapport d'activité semestriel et Rapport sur les résultats du CTF

3. Le Comité du CTF examine le document CTF/TFC.16/3/Rev.1, intitulé *Rapport d'activité semestriel du CTF* et le document CTF/TFC.16/4, intitulé *Rapport sur les résultats du CTF* et prend note des progrès accomplis dans le cadre des travaux du CTF. Le Comité prend également note du rapport sur l'état d'avancement du travail effectué par l'Unité administrative des CIF et les BMD sur le processus de gestion de la réserve de projets, notamment sur la surprogrammation et les annulations éventuelles.

Rapport d'activité semestriel du CTF

4. Le Comité apprécie l'analyse effectuée par l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les BMD, sur la disponibilité des ressources, l'examen de la réserve de projets et l'ampleur du déficit de ressources attendu. Le Comité redemande à l'Unité administrative des CIF d'étudier, en collaboration avec les BMD, les éléments à inclure dans le processus de gestion de la réserve de projets, y compris, par exemple, d'éventuelles modalités d'annulation qui seront communiquées au Comité pour décision par courrier d'ici à la fin avril 2016.
5. Le Comité demande à l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec l'Administrateur, d'étudier les stratégies d'atténuation du risque de change associé aux billets à ordre non encaissés.
6. Le Comité prend note du déficit prévu et convient qu'il n'y aura pas de surprogrammation des fonds affectés une fois débloqués et/ou des contributions supplémentaires, jusqu'à décision contraire du Comité.
7. Le Comité salue également les efforts de ventilation par sexe accomplis au niveau de la collecte des données et des rapports sur les programmes et suggère pour l'avenir un renforcement des systèmes de données et de comptes rendus. Le Comité se réjouit en outre à la perspective de l'élaboration future d'outils sectoriels pour la promotion de l'égalité des sexes ainsi que de la réalisation de l'étude portant sur le *Genre et les énergies renouvelables*.

Rapport sur les résultats du CTF

8. Le Comité du CTF se félicite du *Rapport sur les résultats du CTF* et prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités financées par le CTF qui produisent des résultats sur le terrain. Le Comité encourage les BMD à continuer d'œuvrer à l'harmonisation des méthodes d'estimation et de communication des résultats, en particulier en ce qui concerne la réduction des émissions de GES et le cofinancement.
9. Le Comité se félicite également du travail accompli par l'Unité administrative des CIF pour transférer des données plus détaillées sur les résultats et leur communication à une plateforme en ligne afin de permettre un contrôle de la qualité et un accès pratique pour les membres du Comité et pour d'autres utilisateurs afin qu'ils puissent les analyser selon leurs besoins particuliers.

Point 4 de l'ordre du jour. Nouvelles modalités de financement du CTF

10. Ayant examiné le document CTF/TFC.16/5, intitulé *Nouvelles modalités de financement du Fonds pour les technologies propres*, le Comité du CTF prend note du travail effectué et de l'analyse menée par l'Unité administrative des CIF et les BMD afin d'étudier la meilleure façon de tirer parti de la capacité financière et opérationnelle du CTF, de son expérience et de son modèle économique unique d'action collective des BMD pour accroître l'échelle et élargir l'éventail des capitaux engagés.
11. Le Comité se félicite de l'analyse des trois options présentées dans le document et convient que toute analyse ultérieure tiendra compte des avantages qu'offrent les modalités existantes du CTF, notamment son approche programmatique. Il devrait également étudier les moyens de mobiliser des capitaux supplémentaires auprès de sources publiques et privées, y compris auprès d'investisseurs institutionnels, et de déployer ses ressources de manière efficiente et efficace pour renforcer les mesures d'atténuation dans les pays en développement.
12. Le Comité demande à l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les BMD et l'Administrateur, d'étudier plus avant les modalités détaillées de gestion financière et de gestion des risques, notamment les aménagements des mécanismes juridiques, institutionnels et de gouvernance nécessaires à la mise en œuvre des options proposées. Cette analyse doit porter également sur la manière dont les remboursements pourraient être gérés et sur la plus-value que pourrait apporter la mise en œuvre des nouvelles modalités par le CTF par rapport à d'autres institutions.
13. Dans le cadre de ce travail, l'Unité administrative des CIF devrait discuter avec le secteur privé de son intérêt éventuel pour ces nouvelles modalités de financement et consulter régulièrement les membres du Comité, en particulier tous les pays pilotes du CTF.

14. Le Comité examinera les options et les modalités détaillées parallèlement aux échanges sur l'avenir des CIF lors de sa prochaine réunion prévue en mai 2016.

Point 5 de l'ordre du jour. Rapport sur le processus de gestion de la réserve de projets et la politique d'annulation de projets

15. Le Comité du CTF prend note du rapport présenté par l'Unité administrative des CIF et demande qu'un rapport final soit distribué au Comité pour décision par courrier avant la fin avril 2016 (se reporter également au paragraphe 4).

Point 6 de l'ordre du jour. Questions diverses

16. Aucune autre question pouvant donner lieu à une décision n'est soulevée par le Comité du CTF.

Point 7 de l'ordre du jour. Clôture de la séance

17. La réunion est déclarée close le mardi 10 novembre 2015.